



Commune de  
**BASSINS**



## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03/24**

### **RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2023**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2023.

## 1 Situation financière générale

Le budget 2023, établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de recettes de CHF 23'485.

Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement présente un excédent de recettes de CHF 31'139,23.

Hors écritures de bouclage, les comptes de fonctionnement présentent un excédent de CHF 341'139,23, si de prime abord, on ne peut que se réjouir de ce résultat, il doit être interprété avec prudence et au regard des explications qui suivent.

En effet, l'essentiel de ce résultat s'explique par des causes extérieures à la gestion communale.

- Le bail forestier génère CHF 141'836,44 de revenu, alors que seuls CHF 40'000 avaient été budgétés.
- Les revenus des impôts consolidés (rubrique 210) affichent CHF 178'336,19 de mieux que le budget. La majeure partie de cet excédent de revenu provient de l'impôt sur les gains immobiliers.
- La facture sociale cantonale affiche des charges inférieures de CHF 100'000 par rapport au budget (rubrique 710).
- Les charges d'entretien courant des chalets d'alpage sont inférieures de CHF 40'000 par rapport au montant budgété.

Parmi les points positifs, nous soulignons la maîtrise des charges dans les domaines plus volatils tels que la piscine et le réseau d'accueil, grâce à une gestion efficace.

Les CHF 310'000,00 d'excédent sont attribués comme suit :

- CHF 160'000 versés au fond de réserve général en prévision des travaux d'entretien, en particulier sur les routes et l'éclairage public
- CHF 150'000 versés au fond de réserve général en vue de rembourser des emprunts.

Les pages suivantes détaillent ce résultat, après en avoir présenté la synthèse dans les tableaux comparatifs comptes 2022 / budget 2023 / comptes 2023.

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
<b>Total des revenus, sans les prélèvements aux fonds de réserve :</b>	<b>8'590'757.29</b>	<b>8'170'660.00</b>	<b>8'482'449.66</b>
- ménage communal	7'874'294.88	7'306'510.00	7'783'656.93
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)	716'462.41	864'150.00	698'792.73
<b>Total des charges, sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve :</b>	<b>-7'632'982.71</b>	<b>-7'669'520.00</b>	<b>-7'590'654.66</b>
- ménage communal	-7'141'564.45	-6'973'380.00	-7'107'188.65
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)	-491'418.26	-696'140.00	-483'466.01
<b>Marge d'autofinancement :</b>	<b>957'774.58</b>	<b>501'140.00</b>	<b>891'795.00</b>
- ménage communal	732'730.43	333'130.00	676'468.28
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service eaux)	225'044.15	168'010.00	215'326.72
<u>Prélèvements budgétaires à des fonds de réserve :</u>			
- prélèvement sur réserve pour panneau d'affichage	4'000.00	4'000.00	7'708.50
- prélèvement sur réserve pour les forêts	0.00	41'000.00	0.00
- prélèvement sur réserve pour place de jeux	0.00	0.00	25'000.00
- prélèvement sur réserve "prix Esplanade"	200.00	200.00	200.00
- prélèvement sur réserve départ municipalité	0.00	0.00	0.00
- prélèvement sur réserve pour administration communale	30'000.00	40'000.00	0.00
- prélèvement sur réserve pour parcs et promenades	38'000.00	38'000.00	0.00
- prélèvement sur réserve pour débiteurs douteux	40'000.00	0.00	
Attribution / prélèvement au fds de réserve pour débiteurs douteux	-40'000.00	0.00	0.00
<u>Amortissements et attributions budgétaires à des fonds de réserve :</u>			
- ménage communal (amortissements : Forêts / Bâtiments / routes)	-470'145.00	-470'145.00	-425'145.00
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), amortissements	-167'700.00	-167'700.00	-164'950.00
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), attributions réserves	-74'811.06	-310.00	-72'083.59
- financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), prélèvement réserves	17'466.91	37'300.00	21'706.87
<b>Résultat intermédiaire à reporter :</b>	<b>334'785.43</b>	<b>23'485.00</b>	<b>284'231.78</b>

<b>Report :</b>	<b>334'785.43</b>	<b>23'485.00</b>	<b>284'231.78</b>
<i>Revenus extraordinaires</i>			
Fonds péréquation et cohésion sociale, décompte année précédente	6'353.80	0.00	9'161.40
Recettes AGFORS des années 2016 à 2021	0.00	0.00	0.00
Bénéfice net de la vente de l'Arsenal	0.00	0.00	0.00
<u>- Prélèvement/amortissements et attribution supplémentaires décidés au bouclage</u>			
- autres amortissements supplémentaires de l'exercice précédent			
- TVA sur prestation à soi-même piscine de Bassins SA	0.00		-36'121.20
- amortissement supplémentaire sur piscine	0.00		-45'000.00
- attribution au fonds de réserve générale pour travaux futurs	-160'000.00		-100'000.00
- attribution au fonds de réserve générale pour futurs remboursements emprunts	-150'000.00		-110'000.00
<b>R e s t e : Excédent global des revenus (+) / (charges (-) viré à Capital</b>	<b>31'139.23</b>	<b>23'485.00</b>	<b>2'271.98</b>

### Comparaison des recettes fiscales :

Coefficient d'imposition

**Recettes ordinaires** (impôts revenu/tortune personnes physiques) :

- impôts année en cours, (acomptes)
- décomptes années antérieures (bordereaux définitifs ./ . acomptes)
- impôt source
- prestations en capital
- impôt sur les frontaliers
- impôts récupérés après défalcatons

**Recettes extraordinaires** (droits mutation, succession et gains immobiliers)

**Personnes morales**

- impôt sur le bénéfice
- impôt sur le capital
- impôt complémentaire sur immeubles
- impôt RFFA

<b>Comptes 2023</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
à 72.5	à 72.5	à 72.5
3'746'816.75	4'400'000.00	3'659'073.45
605'018.18		491'622.21
39'480.65		180'475.36
33'784.30		29'150.65
36'468.65		43'670.25
17'148.92		4'661.61
<b>4'478'717.45</b>	<b>4'400'000.00</b>	<b>4'408'653.53</b>
<b>378'126.70</b>	<b>280'000.00</b>	<b>452'512.75</b>
53'391.20	25'000.00	46'013.15
927.05		1'184.40
3'008.25		250.75
5'121.33		4'932.39
<b>62'447.83</b>	<b>31'000.00</b>	<b>52'380.69</b>

**Valeur de notre point d'impôt**

nombre d'habitant	66'120.00	65'441.00
soit par habitant	1'483	1'478
(moyenne cantonale 2022 = CHF 48.47)	44.59	44.28

**Endettement de la commune :**

	Comptes 2023	Comptes 2022
Endettement brut (chapitres 920 + 921 + 922 + 925)	15'935'564.04	16'249'743.08
Actif disponible (chapitres 910 + 911 + 912 + 913)	-4'110'976.81	-3'462'662.27
<b>Endettement net</b>	<b>11'824'587.23</b>	<b>12'787'080.81</b>
Nombre d'habitant au 31.12	1'483	1'478
<b>Endettement brut par habitant</b>	<b>10'745.50</b>	<b>10'994.40</b>
<b>Endettement net par habitant</b>	<b>7'973.40</b>	<b>8'651.60</b>

L'endettement **brut** 2022 de l'ensemble des communes vaudoises s'élève à CHF 9'390.00/habitant, ce montant comprend la ville de Lausanne. Sans cette dernière, la dette brut est de CHF 6'862.00/habitant.

### Fonds de péréquation / cohésion sociale

Les décomptes finaux relatifs à nos participations au fonds de péréquation et à la cohésion sociale ne pourront être établis que dans le courant de l'été 2024. Cependant, sur la base des formules de rendement des impôts communaux 2023, le Canton de Vaud a établi à mi-mars 2024 un décompte provisoire de nos participations pour l'année 2023. De ce fait, nous avons provisionné un montant à recevoir de CHF 72'400.- (CHF 61'300.- + CHF 11'100.- pour la péréquation intercommunale et un montant de CHF 138'700.- à recevoir pour la cohésion sociale. Le tableau comparatif suivant fourni le détail des montants comptabilisés :

<u>Fonds de péréquation</u>		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Alimentation au fds de péréquation (y.c. provision CHF 24'300.-)	(cpte n° 220.351.2)	1'276'654.00	777'600.00	1'257'006.00
Fds péréquation - population et solidarité (y.c. provision CHF 116'500.-)	(cpte n° 220.452.4)	-460'278.00		-430'950.00
Fds péréquation - dépenses thématiques (y.c. provision CHF 276'776.-)	(cpte n° 220.452.4)	0.00		0.00
Charge "nette" exercice en cours		816'376.00	777'600.00	826'056.00
Décompte définitif net année précédente	(cpte n° 220.452.6)	6'848.00	0.00	9'364.00
Charge "nette" de l'exercice		<b>823'224.00</b>	<b>777'600.00</b>	<b>835'420.00</b>

<u>Cohésion sociale (ex-Facture sociale)</u>		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Participation versée, a comptes provisoires	(cpte n° 710.351.6)	1'097'016.40	971'500.00	1'239'745.00
Transitoire pour décompte définitif à recevoir	(cpte n° 710.351.6)	-138'700.00	0.00	-238'000.00
Charge exercice en cours		958'316.40	971'500.00	1'001'745.00
Décompte définitif année précédente	(cpte n° 710.351.31)	494.20	0.00	202.60
Charge "nette" de l'exercice		<b>958'810.60</b>	<b>971'500.00</b>	<b>1'001'947.60</b>

## Fonds de réserve au 31.12.2023

	Solde au 01.01.2023	Prélèvement en 2023	Transfert 2023	Attribution en 2023	Solde au 31.12.2023
<b>Fonds de réserves affectés</b>					
9280.01 Fonds réserve déchetterie	103'357.31	-17'466.91			85'890.40
9280.04 Fonds réserve panneau d'affichage	24'000.00	-4'000.00			20'000.00
9280.05 Fonds réserve épuration	100'649.42			21'839.21	122'488.63
9280.10 Fonds réserve protection civile	2'600.00				2'600.00
9280.11 Fonds réserve service des eaux	32'910.75			52'971.85	85'882.60
9280.12 Fons "prix" Etablissement Esplanade	5'400.00	-200.00			5'200.00
9280.16 Fonds réserve pompiers	32'058.20				32'058.20
<b>Fonds de renouvellement</b>					
9281.00 Fonds forestier	20'000.00				20'000.00
9281.02 Fonds "arbres-habitats Multifonctionnel"	365'105.70				365'105.70
<b>Fonds de réserves libres</b>					
9282.00 Provision pour impôts non payés	187'697.00				187'697.00
9282.01 Provision pour débiteurs douteux	10'000.00		40'000.00		50'000.00
9282.03 Fonds Réserve générale	522'552.85	-68'000.00	-40'000.00	310'000.00	724'552.85
<b>TOTAUX</b>	<b>1'406'331.23</b>	<b>-89'666.91</b>	<b>0.00</b>	<b>384'811.06</b>	<b>1'701'475.38</b>

A noter que, pour autant que les liquidités correspondantes soient disponibles, seul le montant sous 9282.03 - Fonds Réserve Générale (CHF 724'552.85) est d'utilisation libre.

## 2 Commentaires par domaine

A l'annexe 1, les comptes 2023 sont présentés de façon détaillée, avec la comparaison au budget 2023 et aux comptes 2022.

Les domaines qui appellent un développement particulier font l'objet d'un commentaire ci-après.

### 2.1 1 - Administration générale

Le coût global des prestations salariales pour le greffe communal est supérieur au budget (env. CHF 40'000). A noter que ce besoin grandissant a été pris en compte dans le budget 2024.

### 2.2 2 - Finances

Les rentrées d'impôts sont environ CHF 180'000 au-dessus du budget, notamment grâce à l'impôt sur les gains immobiliers (+ CHF 110'000).

La hausse des taux se fait sentir sur les intérêts des emprunts à court terme, pour CHF 20'000 de charges supplémentaires.

### 2.3 320 - Forêts

Les conditions climatiques se dégradant, le budget 2023 présenté était très conservateur.

Grâce au très bon travail de notre garde forestier et de son équipe, les revenus ont pu être maintenus à un niveau satisfaisant. (CHF 100'000 de mieux que le budget).

### 2.4 321 - Pâturages et chalets

Le résultat est en ligne avec le budget, les travaux d'entretiens ont été réalisés, ainsi que les travaux d'amélioration pour la gestion de l'eau dans les alpages.

### 2.5 3 - Bâtiments Communaux

Le compte chauffage 350.312.4 est à mettre en relation avec le compte 358.312.4.

En 2023, nous avons dû faire face à plusieurs travaux urgents et non budgétés, tels que :

- Remplacement de la pompe de chauffage, CHF 4'994.85 – Compte 350.314.1
- Travaux électrique, mise en conformité, CHF 2'100.00 – Compte 351.314.1
- Remplacement armoire réfrigérante, CHF 3'769.50 – Compte 351.314.1
- Réparation virevents, CHF 743.15 – Compte 351.314.1 à mettre en relation avec 351.436.00
- Remplacement d'un cylindre électronique à l'école, CHF 1'113.40 – Compte 355.314.1
- Réfection de joints pour cause de fuite d'eau à l'école, CHF 5'277.30 et CHF 4'135.70 – Compte 355.314.1

Pour d'autres travaux non prévus, la Commune a été indemnisée par les assurances, vous trouverez ces chiffres sous 355.436.0 et 358.436.0.

A noter également la réfection de la fontaine de l'Arny (rue du Battoir) pour un montant de CHF 27'028.40 avec une indemnité de CHF 6'841.70, cette dépense a été annoncée aux conseillers.

Un contrôle de tous les extincteurs a été effectué, les extincteurs défectueux ou trop usagés ont été remplacés.

Les locations du pavillon Moinsel sont en hausse et atteignent la somme de CHF 3'780.00 pour 22 locations.

## 2.6 356 - Piscine

La piscine enregistre des charges de CHF 663'017,76 et des revenus de CHF 330'597,76, résultant en un déficit d'environ CHF 330'000. Cette situation représente une amélioration significative par rapport aux prévisions budgétaires qui anticipaient un déficit d'environ CHF 420'000. De plus, la situation s'est améliorée par rapport à 2022, notamment si l'on considère l'augmentation des amortissements de CHF 45'000.

Cette amélioration est principalement attribuable à l'augmentation des revenus et à une surestimation initiale des charges de chauffage.

Parmi les points forts, notons l'excellente performance des revenus issus des entrées et des locations, ainsi que le succès du programme de soutien avec les communes voisines. En échange de billets à tarif réduit pour leurs résidents, ces communes contribuent entre CHF 3 et CHF 7 par habitant. Actuellement, dix communes participent à ce programme, trois de plus qu'en 2022, à savoir Arzier – Le Muids, Longirod, Marchissy, St-George, Burtigny, Begnins, Vich, Genolier, Duillier, et Coinsins. Le total des contributions s'élève à près de CHF 40'000, marquant une augmentation nette de CHF 17'000 par rapport à l'année précédente. Nous exprimons notre gratitude envers toutes les communes pour leur solidarité.

Commentaires spécifiques sur les comptes de la piscine :

- 356.301.1 Salaires : Les salaires ont augmenté en raison de l'extension des horaires d'ouverture le matin et durant l'été. Cette hausse n'avait pas été correctement anticipée, d'où un écart de 5% par rapport au budget.
- 356.304.0 Cotisations LPP : Plusieurs gardiens dépassent désormais le seuil de cotisation à la LPP, un facteur qui n'avait pas été correctement budgété.
- 356.312.2 Eau et produits eau : La réduction des charges liées aux produits de l'eau est due à un changement de fournisseur et à l'acquisition de produits moins coûteux, une initiative pleinement effective en 2023.
- 356.312.4 Chauffage : L'écart par rapport au budget est lié à une sur-estimation des coûts de chauffage.
- 356.313.2 Nettoyage locaux : Les coûts de nettoyage ont diminué grâce à la prise en charge de certaines tâches par les gardiens et à la renégociation du contrat de nettoyage ; mesure pleinement effective en 2023.
- 356.314.1 Entretien piscine : Des imprévus majeurs liés à la ventilation et à sa régulation électrique ont nécessité des interventions urgentes.
- 356.318.0 Honoraires et prestations de services : Principalement des frais liés à la clôture de la liquidation de la Piscine de Bassins SA.
- 356.319.2 Réduction sur impôt préalable : Relatif à la TVA, ce poste n'avait pas été inclus dans le budget prévisionnel.
- 356.435.6 Chiffre d'affaires piscine : Ce compte regroupe les entrées du public et des clubs, hors locations de lignes, reflétant l'attrait croissant pour ces installations.
- 356.435.7 Recettes anniversaire : La piscine a accueilli une vingtaine d'anniversaires, bénéficiant d'une popularité accrue par le bouche-à-oreille
- 356.435.8 Recettes locations : Malgré l'augmentation des tarifs, l'intérêt pour les locations demeure élevé, notamment de la part des clubs en expansion.
- 356.318.01 Révision des comptes : Facturation inattendue pour la révision des comptes 2021 par la fiduciaire de Piscine de Bassins SA.

## 2.7 430 - Routes

Les travaux d'entretiens ont été réalisés au maximum du possible avec le budget à disposition.

Les frais de réfection de la route cantonale en traversée de village à La Cézille (partie du 430.314.2) correspondent au préavis 01/23, accepté par le Conseil communal en mars 2023.

## 2.8 440 - Parcs, promenades, Cimetière

Les frais concernant la réhabilitation de l'espace Gasser sont légèrement supérieurs au budget. Pour des raisons pratiques et de temps, ce sont les employés de l'AGFORS qui ont démonté la cabane à la place des employés communaux. De plus, les frais d'élimination des déchets ont coûté plus cher que prévu.

Un petit dépassement sous 440.314.50 car un soin accru a été donné pour l'entretien du cimetière.

440.314.50 : les raisons du dépassement sont principalement un surcoût sur la construction de la place de jeux en raison d'une modification du projet, deux trous supplémentaires ont dû être creusés pour la pose de deux poteaux, la quantité de copeaux était sous-estimée, le total des frais supplémentaires est d'environ CHF 5'000.00. Nous avons également profité des machines présentes sur place pour déplacer la table de ping-pong au terrain de football pour un coût de CHF 3'022.05.

## 2.9 450 - Déchetterie

La déchetterie est un compte fermé et présente donc des charges équilibrées avec les revenus à hauteur de CHF 190'254,22. Ce total est inférieur au budget prévisionnel de CHF 20'000, principalement en raison des coûts d'aménagement et d'entretien qui se sont avérés moins élevés que ceux anticipés.

Les comptes de la déchetterie appellent les commentaires suivants :

- 450.311.5 Achat, entretien, aménagement et divers : Comme indiqué dans le budget, ce poste inclut les travaux exceptionnels de nivellement du terrain commencés en 2022 et les coûts liés à l'installation du nouveau système de contrôle d'accès commandé lors de la législature précédente, en 2021. Les dépenses réelles sont environ CHF 20'000 inférieures au budget, car les prévisions étaient prudentes pour couvrir les risques de dépassement des coûts de nivellement. Il reste également environ CHF 5'000 à dépenser en 2024 pour achever l'installation du système de contrôle d'accès.
- 450.314.1 Maintenance et location : Ce poste, dont le libellé a été clarifié pour éviter les confusions antérieures avec le poste 450.311.5, couvre désormais tous les frais récurrents tels que les abonnements, locations et maintenances, facilitant ainsi un suivi plus précis. L'augmentation des dépenses par rapport au budget est due à cette reclassification des coûts.
- 450.436.0 Remboursements de tiers : Un dommage à l'écran de l'ordinateur du compacteur a été couvert par l'assurance, les frais étant reportés sur le poste 450.311.5.
- 450.480.0 Prélèvement sur fonds de réserve : Conformément aux prévisions budgétaires, ce prélèvement finance les travaux exceptionnels mentionnés au 450.311.5.
- 450.318.70 Déchets voirie/Arsenal : Comme pour les comptes 2022, les déchets de voiries (p. ex. benne de l'arsenal) sont désormais comptabilisés séparément pour assurer un meilleur suivi. Au budget ils étaient regroupés sur le poste 450.318.81 Encombrants.
- 450.318.85 Déchets verts : L'apport de déchets verts a augmenté en raison de leur gratuité instaurée en 2023.
- 450.434.11 Taxes habitants forfaitaires : le budget avait sous-évalué le montant des contributions suivant la baisse de ladite taxe.
- 450.434.12 Taxes entreprises forfaitaires : Les recettes issues des entreprises ont augmenté par rapport au budget, suite à un recensement plus précis des entreprises.

- 450.434.21 Récupération décharges : La gratuité des déchets verts a entraîné une baisse des recettes, un effet sous-estimé dans les prévisions budgétaires.
- 450.434.22 Récupération OM : Ce montant est inférieur aux attentes principalement à cause de la baisse de la taxe et d'erreurs de facturation en 2022 qui ont été corrigées.
- 450.434.34 Ristourne sur les biodéchets : la ristourne des biodéchets est inférieure aux attentes. Le système de ristourne instauré par la SADEC est incitatif par rapport au kg par habitant. Cet indicateur est en baisse par rapport à 2021 mais en ligne avec 2022.

## 2.10 460 - Réseaux d'égouts et d'épuration

Le fait le plus notable pour ce compte auto-financé (les dépenses doivent être financées uniquement par les taxes correspondantes), est la forte hausse de la contribution à l'APEC.

Ce mouvement va continuer, en rapport avec le projet de construction de la nouvelle station d'épuration (STEP).

## 2.11 5 - Instruction publique et cultes

Les charges totales, s'élevant à CHF 859'068,10, affichent une augmentation d'environ CHF 40'000 par rapport au budget. Cette hausse résulte principalement d'une nouvelle répartition de la masse salariale sur les postes 510.303.0 et suivants.

Les recettes totales atteignent CHF 26'920,00, enregistrant une hausse de CHF 25'000 par rapport aux prévisions. Cette augmentation est due à l'intégration des heures de surveillance de l'arrêt de bus, financées par une contribution de l'AISE au poste 510.452.0. Les charges associées sont répertoriées sous le poste 510.300.6, expliquant par ailleurs leur dépassement.

Les tableaux de répartition de l'AISE ainsi que l'évolution de l'indicateur du coût par élève sont communiqués ci-après. Les charges de l'AISE sont subdivisées en charges pour le primaire et pour le secondaire. Celles-ci sont en ligne avec le budget et n'appellent pas de commentaire particulier. Les revenus locatifs dépassent les estimations initiales de CHF 15'000 et sont classifiés dans les comptes communaux de la manière suivante :

- 357.455.2 Participation groupement scolaire : CHF 58'842,00
- 356.452.0 Rétrocession AISE : CHF 48'000,00
- 355.452.1 Rétrocession établissement de Bassins : CHF 340'623,00

Autres commentaires relatifs aux comptes de l'instruction publique et cultes :

- 510.315.5 Entretien des véhicules : Ce poste, qui couvre l'entretien du 'bus bleu' utilisé pour le transport des enfants, est maintenant classé sous ce dicastère.
- 510.318.6 Primes d'assurances de tiers : idem

## Répartition AISE



### Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade Décompte primaire et secondaire Comptes 2023

Communes	Bassins	Begnins	Burtigny	Coinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	Saint George	Vich	Total
<b>Primaire</b>		<b>CHF 3'687'507.99</b> (Total reporté de l'annexe 4)									
Habitants au 31.12.2023 selon le SCRIS	1'483	2'008	412	519	1'115	1'413	555	508	1'061	1'174	10'248
Charges communale 1/2 habitants	266'811.78	361'266.40	74'124.38	93'375.13	200'603.60	254'217.84	99'852.02	91'396.08	190'888.26	211'218.50	1'843'753.99
Nombre d'élèves primaires au 31.12.2023	102	131	28	38	98	115	41	42	85	115	795
Charges communale 1/2 élèves primaire	236'557.12	303'813.55	64'937.25	88'129.12	227'280.37	266'706.55	95'086.68	97'405.87	197'130.93	266'706.55	1'843'753.99
<b>Total des charges primaire</b>	<b>503'368.90</b>	<b>665'079.95</b>	<b>139'061.63</b>	<b>181'504.25</b>	<b>427'883.97</b>	<b>520'924.39</b>	<b>194'938.70</b>	<b>188'801.95</b>	<b>388'019.19</b>	<b>477'925.05</b>	<b>3'687'507.98</b>
<b>Secondaire</b>		<b>CHF 1'974'196.42</b> (Total reporté de l'annexe 4)									
Habitants au 31.12.2023 selon le SCRIS	1'483	2'008	412	519	1'115	1'413	555	508	1'061	1'174	10'248
Charges communale 1/2 habitants	142'844.13	193'412.69	39'684.28	49'990.63	107'397.98	136'101.66	53'458.19	48'931.10	102'196.64	113'080.92	987'098.22
Nombre d'élèves secondaires au 31.12.2023	46	67	18	16	34	55	23	17	38	44	358
Charges communale 1/2 élèves secondaire	126'833.85	184'736.26	49'630.64	44'116.12	93'746.76	151'649.17	63'416.92	46'873.38	104'775.79	121'319.33	987'098.22
<b>Total des charges secondaire</b>	<b>269'677.98</b>	<b>378'148.95</b>	<b>89'314.92</b>	<b>94'106.75</b>	<b>201'144.74</b>	<b>287'750.83</b>	<b>116'875.11</b>	<b>95'804.48</b>	<b>206'972.43</b>	<b>234'400.25</b>	<b>1'974'196.43</b>
<b>Total primaire &amp; secondaire</b>	<b>773'046.87</b>	<b>1'043'228.90</b>	<b>228'376.55</b>	<b>275'611.00</b>	<b>629'028.71</b>	<b>808'675.22</b>	<b>311'813.81</b>	<b>284'606.43</b>	<b>594'991.62</b>	<b>712'325.30</b>	<b>5'661'704.41</b>
./. Loyers primaires	447'465.00	478'185.00	0.00	191'353.00	106'065.00	342'520.00	0.00	0.00	184'058.00	102'211.00	1'851'857.00
./. Solde Esplanade		1'057'655.00									1'057'655.00
./. Total acomptes versés	340'864.50	9'105.15	240'275.17	80'399.10	528'170.19	467'633.05	307'607.70	262'122.85	484'558.76	591'327.78	3'312'064.25
<b>Solde à payer par les communes (+) / à restituer aux communes (-)</b>	<b>-15'282.63</b>	<b>-501'715.20</b>	<b>-11'898.62</b>	<b>3'858.90</b>	<b>-5'206.48</b>	<b>-1'478.83</b>	<b>4'206.11</b>	<b>22'483.58</b>	<b>-73'625.14</b>	<b>18'786.52</b>	<b>-559'871.84</b>

## Coût par élève

Année	Coût de l'élève primaire 1-8P	Différence en % Par rapport à l'année précédente	Coût de l'élève secondaire 9-11S	Différence en % Par rapport à l'année précédente
2016	CHF 3'255.36		CHF 5'550.00	
2017	CHF 3'191.15	- 1,98 %	CHF 5'381.19	- 3,05 %
2018	CHF 3'071.28	- 3,76 %	CHF 5'299.96	- 1,51 %
2019	CHF 3'201.35	+ 4,23 %	CHF 4'956.53	- 6,48 %
2020	CHF 3'166.11	- 1,11 %	CHF 5'163.16	+ 4,16 %
2021	CHF 3'530.50	+ 11,50 %	CHF 5'120.88	- 0,82 %
2022	CHF 5'005,77	+ 41,78 %	CHF 5'057,01	- 1,25 %
2023	CHF 4'638,37	- 7,34 %	CHF 5'514,52	+ 9,04 %

### **2.12 720 - Structure d'accueil**

Comme mentionné dans le préavis du budget, il est compliqué d'établir un budget avec exactitude, car certains paramètres (nombre d'enfants, revenus des parents) peuvent changer en cours d'année et modifier les chiffres de façon importante.

La bourse a également affiné la présentation, vous trouvez de nouveaux comptes, par exemple ceux liés à l'organisation des camps.

Le compte 720.306.7 indemnités frais professionnels correspond aux indemnités horaires forfaitaires perçues par les accueillantes en milieu familial, ce montant était budgété dans le compte 720.301.1 mais a fait l'objet d'un poste séparé car ces indemnités ne sont pas soumises aux cotisations sociales.

Le compte 720.301.1 est à mettre en relation avec le 720.436.0.

A noter le compte 720.313.2 Nettoyage locaux créé à la suite du départ d'une collaboratrice et l'externalisation du service à une entreprise privée.

En 2023, du matériel usagé ou endommagé a été remplacés pour convenir aux activités avec les enfants et aux services à la cantine.

### **2.13 810 - Service des eaux**

L'arrivée du fontainier en cours d'année a permis de relancer le plan d'entretien, l'inventaire final ayant été fait en automne les travaux seront réalisés en 2024 seulement.

Ce report se traduit par un versement au fonds de réserve d'une partie du montant prévu pour l'entretien.

### 3 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°03/24 relatif aux comptes 2023,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Ouï les conclusions du rapport de la Commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

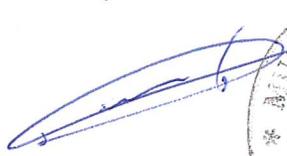
**Le Conseil communal de Bassins décide :**

- 1. d'adopter les comptes et le bilan de la Bourse communale pour l'année 2023 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 31'139,23 reporté au compte capital, ce dernier se montant dès lors à CHF 603'125,51**
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale**
- 3. de relever la Commission de son mandat**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 mai 2024, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-syndic :



Denis Currat

La Secrétaire municipale  
ad interim :



Nicole Joss

Annexes :

- 1) Comptes de fonctionnement 2023
- 2) Bilan au 31.12.2023
- 3) Tableau des investissements au 31.12.2023

Municipal répondant : M. Denis Currat